

ANNEXE 4
(ANNEXE B5 ACTUALISEE)
VITESSE COMMERCIALE

1° Calcul de la vitesse commerciale

La vitesse commerciale réelle pour l’année n, des lignes assurées par le délégataire en propre (Tramways et Bus), est calculée de la façon suivante :

Le total des KM commerciaux du mois i (Ki) est issu des feuilles de route.

Le total des heures de production commerciales du mois i (Hi) est issu du logiciel OKAPI.

La vitesse commerciale moyenne de l’année n est :

$$VC_n = \text{somme}(K_i) / \text{somme}(H_i)$$

Le coût annuel de conduite Cc°n est issu des charges de conduite exploitation (charges de conduite bus + charges de conduite tramway) de l’Annexe A1 Comptes d’Exploitation Prévisionnels du contrat /compte d’exploitation prévisionnel du Transport Urbain.

Le coût annuel de conduite révisé pour l’année n, Cc’n, est alors calculé selon la formule de l’article 34.4.2 du contrat

Le forfait de charges (FCtn) est donc révisé selon la formule suivante :

$$FCt'n = FCt^n - (Cc^n - Cc'n)$$

Où

FCt'n est le forfait de charges révisé de l’année n en valeur janvier 2016

FCt^n est le forfait de charges de référence de l’année n en valeur janvier 2016

2° Vitesse commerciale de référence

VITESSE COMMERCIALE DES BUS ET TRAM DE REFERENCE PAR ANNEE :

Annexe B5	2017	2018	2019	2020	2021	2022
KM Commerciaux de l'offre contractuelle hors HLP (K01)	8 287 483	8 166 234	8 202 237	8 089 816	7 778 724	7 797 955
Temps de conduite commerciale services réguliers et scolaires (E01a)	466 033	456 977	457 552	445 415	428 821	429 986
Vitesse commerciale moyenne	17,78	17,87	17,93	18,16	18,14	18,14